

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 11 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE ONZE DU MOIS de JANVIER à 19 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément - PLANTIVERT Marie-Edith - SOCHARD Jacky.

A été élu Secrétaire de séance : BENOIT Patrick.

Date de convocation : 05/01/2017

Nombre total de conseillers : 15

Absents excusés : FOURRE-GALLURET Karine - MORGAN Andrée - SIMONET Sylvette - TELEMAQUE Marie-Claude

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : FOURRE-GALLURET Karine a donné pouvoir à GALLÈS Patrick - SIMONET Sylvette a donné pouvoir à MERCIER Bruno - TELEMAQUE Marie-Claude a donné pouvoir à MOREAU Jean-Clément

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2016

M. le Maire apporte une précision : le CREN viendra le mercredi 25 janvier à 14 h à la mairie. Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016.

Location saisonnière guinguette

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion il a rencontré Mme Sophie BITTARD. Cette dernière souhaite que la commune lui fasse un bail commercial. M. le Maire précise qu'avec un bail commercial, Mme BITTARD pourra ouvrir toute l'année hors le site est situé en zone inondable. De plus la commune ainsi que les associations communales ne pourront plus disposer du site pour leurs manifestations estivales.

M. le Maire propose de lui accorder une convention d'une durée de 3 ans, durant la période estivale allant du 15 avril au 15 octobre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de proposer une convention de 3 ans à Mme Sophie BITTARD à partir du 15 avril 2017.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents intervenant dans ce dossier.

Les modalités de location de la guinguette seront mentionnées dans la convention.

Aire de covoiturage

M. le Maire a rencontré M. Xavier GENDRON de l'ADA de Montmoreau au sujet d'un projet d'une aire de covoiturage d'intérêt départemental.

En effet St-Séverin par sa position géographique enregistre des mouvements pendulaires de salariés vers Montmoreau – Angoulême ou dans l'autre sens vers Ribérac – Périgueux.

Il existe déjà des places de parking au niveau du stade de football, dont la profondeur est actuellement de 4m il faudrait la passer à 5m ce qui aurait pour conséquence de réduire la largeur de la chaussée à 5m. Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite est à prévoir. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département et à déposer une demande de subvention pour une aire de covoiturage sur la commune.

Le coût des travaux est estimé à 7 000 € TTC. Une demande de subvention va être demandée au Département de la Charente, la participation de la commune est estimée à 3 000 € ou 3 500 €.

Informations diverses :

INSEE : Recensement de la population : il est basé sur le recensement de 2013 et à compter du 1^{er} janvier 2017 la population est révisée à 753 habitants, ce qui a des conséquences sur les dotations, le nombre de délégués communautaires

Le prochain recensement aura lieu en 2018.

Elections 2017 : M. le Maire rappelle qu'en 2017 il y aura 2 élections :

- Les présidentielles : 23 avril et 07 mai
- Les législatives : 11 et 18 juin

Un tableau des permanences sera envoyé prochainement aux élus pour qu'ils y notent leurs disponibilités.

Pour rappel le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

Nouvelle CDC Lavalette Tude Dronne : depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune de Saint-Séverin fait partie de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. Cette nouvelle CDC regroupe 50 communes et 68 sièges. Le 16 janvier auront lieu les élections du président et des vice-présidents. La commune de Montmoreau sera le siège.

Servitude canalisations de transport de gaz sur la commune : M. le Maire rappelle au Conseil que 2 canalisations de gaz passent sur la commune. Une desservant l'usine Ahlstrom et une au niveau de la Rouffinerie et Jean Joli.

Bornes incendie contrôle : le SDIS de la Charente a envoyé un compte-rendu. Sur les 35 points d'eau incendie 15 présentent des anomalies légères et 9 des anomalies graves.

Prochaine séance du Conseil Municipal le mercredi 8 mars à 18 h. vote des budgets primitifs 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 20 h 37.